



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

08913-F

*ml*  
Distr. LIMITEE

UNIDO/ICIS.86  
25 octobre 1978

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité des progrès de l'industrialisation  
en Afrique

Cinquième Réunion

Point 9 de l'ordre du jour

Addis-Abéba (Ethiopie), 8-10 novembre 1978

PREPARATIFS DE LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

Note du Secrétariat de l'ONUDI

00116

id.78-7511

## I. INTRODUCTION

1. La troisième Conférence générale de l'ONUDI doit se tenir à New Delhi pendant trois semaines, au début de l'année 1980, le Gouvernement indien ayant proposé les dates du 21 janvier au 8 février. L'Assemblée générale a demandé au Conseil du développement industriel de l'ONUDI de faire fonction de comité intergouvernemental préparatoire pour la Conférence. A sa onzième session (23 mai-6 juin 1977), le Conseil, à l'occasion d'un premier examen de l'ordre du jour provisoire de la Conférence, a invité les commissions régionales et les participants aux réunions régionales à venir à présenter des suggestions et des propositions dont il tiendrait compte dans ses débats, lors de sa douzième session.

## II. QUATRIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE

2. La quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie (17-26 novembre 1977) a examiné les mesures prises aux niveaux national, régional et international pour atteindre les buts et les objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels. Elle a constaté qu'il faudrait, pour y parvenir, des efforts importants et soutenus visant à développer les compétences et à mettre au point les techniques nécessaires au lancement et à l'exécution de programmes et de projets précis, propres à accroître l'autosuffisance de l'Afrique et à accélérer ainsi l'industrialisation de ce continent, notamment dans les secteurs prioritaires. La Conférence a en outre estimé que la coopération internationale avait un rôle déterminant à jouer dans la détermination du rythme et de l'orientation de l'industrialisation en Afrique.

3. Rappelant, notamment, la résolution 319 (XIII) de la quatrième Conférence des Ministres africains de la Commission économique pour l'Afrique, qui donnait pour tâche aux quatrième et cinquième Conférences des Ministres africains de l'industrie de définir une position africaine commune pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI, la quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie a adopté une résolution concernant la préparation de la troisième Conférence générale de l'ONUDI (résolution 7 (IV)).

La Conférence des Ministres africains de l'industrie recommande dans cette résolution que l'ONUDI, l'OUA et la CEA étudient et communiquent aux Etats membres des suggestions concernant une position africaine commune pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI et qu'elles organisent des consultations effectives avec les experts africains durant l'élaboration de ces suggestions, qui devraient être formulées compte tenu, notamment, des directives suivantes :

- a) Elaborer des propositions précises pour le renforcement de la position des pays africains dans les négociations visant à intensifier les activités de transformation sur place des matières premières industrielles africaines;
- b) Soumettre de nouvelles propositions pour le renforcement du système actuel de consultations industrielles au niveau international, y compris quant aux modalités de ces consultations et à leurs liens avec les consultations au niveau régional, compte tenu de la résolution 5 (IV) adoptée par la quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie;
- c) Elaborer des méthodes permettant de mettre à la disposition de l'industrie des ressources financières à la mesure de l'effort d'industrialisation que nécessiterait pour l'Afrique la réalisation de l'objectif de Lima;
- d) Formuler des propositions concernant des programmes et des projets efficaces visant à former la main-d'oeuvre industrielle nécessaire à l'industrialisation du continent;
- e) Elaborer des méthodes et dispositions pratiques pour la promotion et le développement de la coopération intra-africaine dans le domaine de l'industrie et, notamment, promouvoir le principe des entreprises multinationales africaines adopté à la deuxième Conférence des Ministres africains de l'industrie;
- f) Proposer des méthodes et des formules efficaces pour le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'industrie, notamment la coopération au niveau des entreprises et entre les gouvernements, ainsi que pour le renforcement des programmes de redéploiement;

- g) Elaborer des programmes novateurs d'assistance et de nouveaux moyens de mobiliser, pour les pays les moins avancés, des ressources à la mesure des besoins de ces pays, compte tenu du fait que la majorité d'entre eux se trouvent en Afrique;
- h) Examiner plus avant les cadres de la coopération internationale et, en particulier, de la coopération entre les pays en développement, en ce qui concerne le choix, l'acquisition et la mise au point des techniques industrielles, conformément à la résolution 6 (IV) adoptée par la quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie.

4. La quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie a chargé la CEA, l'OUA et l'ONUDI de soumettre au Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, à sa cinquième session, le rapport des experts africains mentionnés au paragraphe précédent, et a décidé que la Conférence tiendrait sa cinquième session à Kampala durant le deuxième trimestre de 1979 en vue, notamment, d'arrêter définitivement une position africaine commune pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

### III. DOUZIEME SESSION DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'ONUDI

5. A sa douzième session (16-26 mai 1978), le Conseil du développement industriel de l'ONUDI, poursuivant ses débats sur les préparatifs de la troisième Conférence générale, a pris acte des discussions préparatoires tenues dans les diverses régions. En particulier, il a pris note des observations et recommandations formulées par la quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie soulignant la nécessité de concevoir, d'élaborer et de promouvoir des mesures concrètes et pratiques permettant de poursuivre efficacement les consultations industrielles internationales et de mettre au point des programmes de restructuration des capacités industrielles mondiales et également de définir les secteurs fondamentaux nécessitant une attention immédiate en vue d'accélérer le développement industriel dans la région africaine.

6. A l'issue de ses débats sur les préparatifs de la Conférence, le Conseil a décidé de soumettre à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, pour examen, le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence qui est reproduit en annexe.

7. Le Conseil a également décidé de prier le Comité permanent, à sa onzième session (11-15 décembre 1978) d'examiner plus avant la question de la documentation à établir pour la Conférence ainsi que la question des préparatifs au niveau régional. Le Conseil a enfin prié le Directeur exécutif de tenir dûment compte, pour les activités que l'ONUDI mènera entre temps dans ce domaine, des vues exprimées et des suggestions faites par les délégations au cours des délibérations du Conseil sur la question.

#### IV. PRINCIPALES QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DE LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

8. Comme l'indique le projet d'ordre du jour provisoire, les délibérations de la Conférence devraient porter sur trois grandes questions : examen et évaluation de la situation de l'industrie dans le monde, et notamment de l'industrialisation des pays en développement; stratégie de l'industrialisation pour les années 80; examen des arrangements institutionnels en la matière.

a) Examen et évaluation de la situation de l'industrie dans le monde et notamment de l'industrialisation des pays en développement

9. Pour fournir une large base à l'examen et à l'évaluation de la situation de l'industrie dans le monde, et notamment de l'industrialisation des pays en développement, le Secrétariat de l'ONUDI établit une nouvelle version de l'Etude du développement industriel. Ce volume contiendra une analyse des objectifs nationaux et des stratégies de développement industriel, de la structure économique de l'industrialisation au cours des dernières années et des incidences de l'objectif de Lima. L'Etude analysera en outre les relations entre l'industrie et le secteur primaire, l'affectation des ressources dans le secteur de l'industrie, les méthodes permettant d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre dans l'industrie et la base technologique,

la contribution de l'industrie aux secteurs traditionnels (petits producteurs, régions rurales), les besoins financiers en matière d'industrialisation, ainsi que le secteur public dans ses rapports avec le développement industriel. Pour la préparation de cette étude, le Secrétariat fait largement appel à des renseignements provenant de sources régionales, telles que les commissions économiques.

10. Dans le cadre de l'examen et de l'évaluation, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima feront l'objet d'une étude particulière. On évaluera les incidences qualitatives et quantitatives des efforts déployés pour atteindre les objectifs de Lima, on étudiera les principales politiques et les problèmes et les obstacles rencontrés dans leur mise en oeuvre, et on examinera les mesures prises ou envisagées à cet égard. En application d'une résolution du Conseil du développement industriel<sup>1/</sup>, le Secrétariat de l'ONUDI a demandé aux gouvernements et aux organismes internationaux intéressés des renseignements sur les mesures prises et les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. Des questionnaires spécialement conçus ont été adressés aux gouvernements membres en mai 1978 et il leur a été demandé d'envoyer leurs réponses avant le 30 novembre 1978. Les réponses des gouvernements et des organisations internationales seront d'abord reproduites dans un document; elles constitueront ensuite les données de base d'un rapport analytique que le Secrétariat de l'ONUDI établira au cours du premier semestre 1979 et qui sera l'un des documents de base soumis à la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

11. Au niveau régional africain, on tiendra également compte des principes et directives figurant dans la déclaration sur l'industrialisation en Afrique, adoptée en décembre 1973 par la deuxième Conférence des Ministres africains de l'industrie, ainsi que des recommandations de la première Réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abéba, en septembre 1974.

---

<sup>1/</sup> ID/P/RES/45/(IX).

b) La stratégie de l'industrialisation, condition essentielle du développement dans les années 80 et au-delà

12. La Conférence, essentiellement axée sur la stratégie à adopter pour poursuivre l'industrialisation, aura à examiner les politiques et les stratégies qui permettraient d'atteindre l'objectif de Lima. A cet égard, il importera d'accorder une attention particulière aux travaux réalisés dans la région de l'Afrique pour mettre au point des stratégies de rechange répondant aux objectifs de Lima - stratégies qui seront examinées prochainement lors du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles en vue d'une croissance endogène autonome de la diversification et de l'autonomie collective pendant la période 1978-2000. Ce colloque devrait fournir d'utiles directives pour les préparatifs de la troisième Conférence générale, en identifiant les principaux éléments des stratégies et politiques d'industrialisation.

13. L'un des documents de base de la troisième Conférence générale sera l'étude conjointe sur la coopération industrielle, demandée par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire. Cette étude portera sur les aspects économiques, financiers, juridiques et technologiques de la coopération industrielle internationale, dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et du nouvel ordre économique international. On espère que cette étude proposera des mesures qui seraient négociées et adoptées dans des réunions internationales appropriées.

14. Dans le cadre des grands objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima et dans la déclaration 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, relatifs à la redistribution de la production industrielle mondiale par l'accroissement de la part des pays en développement, le système de consultations de l'ONUDI vise à définir les mesures concrètes à adopter par les pays développés et les pays en développement pour agrandir dans ces derniers les installations industrielles existantes et en créer de nouvelles. Les résultats et les perspectives du système de consultations seront examinés à la troisième Conférence générale. Le Conseil du développement industriel a fait savoir qu'il était, dans l'ensemble, en faveur du système, lequel était un moyen utile d'ouvrir la voie à un dialogue direct entre les entreprises industrielles et les pays en développement et de



favoriser la coopération entre pays à différents niveaux de développement et dotés de systèmes économiques différents. Les consultations organisées ont démontré que ce système était utile pour élaborer une stratégie globale visant à résoudre les problèmes qui se posent dans certains secteurs<sup>2/</sup>.

15. La coopération internationale en matière de transfert et de développement des techniques industrielles, qui a pour but d'accroître les capacités techniques des pays en développement, sera également un important sujet de discussion pour la troisième Conférence générale. Le Programme coopératif d'action de l'ONUDI relatif aux techniques industrielles appropriées est axé sur le choix des techniques dans le cadre de l'intégration d'une technologie industrielle appropriée à une stratégie générale de développement industriel. Cette question fera l'objet de délibérations au niveau le plus élevé lors du Forum international des techniques industrielles appropriées, qui doit se tenir en Inde du 20 au 30 novembre 1978.

16. Comme suite directe à la Déclaration et au Plan d'action de Lima, une Banque d'informations industrielles et techniques (BIIT) a été créée à l'ONUDI afin de favoriser l'accroissement des échanges d'informations et, par là, un choix correct des techniques. Cette banque a commencé à fonctionner à titre expérimental à la mi-77, pour une période de 18 mois après laquelle on évaluera l'expérience acquise. La création du Centre régional africain pour la mise au point, le transfert et l'adaptation des techniques a permis d'entreprendre en ce domaine une action concertée dans la région, ainsi que le demandait la résolution 6 (IV) sur le développement des capacités techniques en Afrique, adoptée par la quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie.

17. La troisième Conférence générale accordera également une attention particulière à la coopération industrielle entre pays en développement et à l'amélioration des mécanismes de promotion industrielle, afin de promouvoir un courant d'assistance technique et financière intégrée vers les pays en

---

<sup>2/</sup> Pour plus de détails, on se reportera à un document spécialement consacré au système de consultations dans ses rapports avec la région africaine, et établi par le Secrétariat de l'ONUDI en vue des débats sur le point 8 de l'ordre du jour.

développement, y compris la coopération régionale et les mesures spéciales à l'intention des pays les moins développés, sans littoral ou insulaires. A cet égard, les différentes initiatives prises par la quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie pour susciter une coopération active entre leurs pays, en faveur notamment des pays les moins avancés, dont les besoins spéciaux nécessitent des mesures d'urgence, présenteront un intérêt particulier.

c) Dispositions institutionnelles

18. La troisième Conférence générale voudra sans doute examiner l'efficacité de la coordination et la suite donnée aux questions concernant le développement et la coopération industriels qui sont étudiées par d'autres organismes du système des Nations Unies. La collaboration étroite qui existe entre l'ONUDI et les commissions économiques régionales, en particulier par l'entremise des divisions communes de l'industrie, est notée avec satisfaction à cet égard.

19. Il est probable aussi que la troisième Conférence générale examinera l'efficacité des dispositions institutionnelles intéressant l'ONUDI, compte tenu de la stratégie à long terme conçue par l'ONUDI pour résoudre les problèmes de l'industrialisation dans les années 80 et au-delà.

V AUTRES ACTIVITES REGIONALES PREPARATOIRES  
A LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

20. Les participants à la douzième session du Conseil du développement industriel ont appuyé les travaux préparatoires activement menés à l'échelon régional pour la troisième Conférence générale. L'expérience montrait que les travaux préparatoires effectués à l'échelon régional par les pays en développement constituaient un facteur essentiel de succès, et l'on a suggéré que l'ONUDI appuie ces activités dans toute la mesure du possible.

21. L'importance du travail accompli en Afrique, grâce à l'impulsion donnée par la quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie, en vue de définir une position africaine commune pour la troisième Conférence de l'ONUDI a été pleinement reconnue; et le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique voudra peut-être veiller tout particulièrement aux préparatifs nécessaires à l'examen de cette question par la cinquième Conférence des Ministres africains de l'industrie, sur la base des résultats et recommandations du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles en vue d'une croissance endogène autonome, de la diversification et de l'autonomie collective pendant la période 1978-2000, qui doit se réunir prochainement.

22. Les activités régionales préparatoires à la troisième Conférence générale de l'ONUDI feront l'objet de délibérations lors de plusieurs réunions régionales qui auront lieu en 1979; il s'agit notamment, outre la cinquième Conférence des Ministres africains de l'industrie, de la cinquième Conférence du développement industriel des Etats arabes, qui se tiendra à Alger, et dont la préparation est entreprise en collaboration avec le Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS), et de plusieurs conférences industrielles de niveau élevé qui se tiendront en Amérique latine et en Asie avec la collaboration de la CEPAL et de la CESAP.

ANNEXE

TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI :  
PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE QUI SERA PRESENTE POUR EXAMEN  
A L'ASSEMBLEE GENERALE LORS DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION

1. Ouverture de la Conférence
2. Organisation de la Conférence
  - a) Election du président
  - b) Adoption de l'ordre du jour
  - c) Adoption du règlement intérieur
  - d) Election des autres membres du Bureau
  - e) Organisation des comités
  - f) Pouvoirs des représentants participant à la Conférence
3. Discussion générale
4. Examen et évaluation de la situation de l'industrie dans le monde, et notamment de l'industrialisation des pays en développement
  - a) Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Lima et du Plan d'action pour le développement industriel et la coopération
  - b) Examen et évaluation des principales politiques, problèmes et obstacles influant sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima ainsi que des mesures prises ou envisagées pour les résoudre
5. Stratégie visant à intensifier l'industrialisation en tant qu'élément essentiel du processus de développement dans les années 80 et au-delà
  - a) Adoption des politiques et des stratégies d'industrialisation permettant de réaliser l'objectif de Lima
  - b) Politiques, procédures et structures recommandées pour favoriser, intensifier et renforcer les activités suivantes :
    - i) Transformation industrielle sur place des ressources naturelles du pays
    - ii) Techniques industrielles

- iii) Coopération internationale en matière de transfert et de développement des techniques industrielles en vue d'accroître les capacités techniques des pays en développement
  - iv) Amélioration des mécanismes de coopération industrielle, afin de promouvoir un courant d'assistance technique financière intégrée vers les pays en développement, y compris la coopération régionale, et mesures spéciales à prendre en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires
  - v) Mesures permettant d'utiliser au mieux les investissements étrangers aux fins de la croissance industrielle conformément aux objectifs nationaux de développement économique et social et de superviser et réglementer les investissements réalisés par des sociétés transnationales
- c) Coopération industrielle entre pays en développement, recommandations relatives aux politiques, aux procédures et aux stratégies
  - d) Redéploiement des industries des pays développés au profit des pays en développement
  - e) Système de consultations
  - f) Création des structures industrielles appropriées dans les pays en développement afin d'accélérer leur croissance économique et d'accroître leur part de la production industrielle mondiale, de façon qu'ils puissent pleinement réaliser leur potentiel économique en fonction de leurs intérêts nationaux, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Lima et aux décisions de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies
  - g) Rôle des investissements étrangers dans le développement industriel et conditions applicables à ces investissements dans les pays en développement (Groupe B)

6. Dispositions institutionnelles

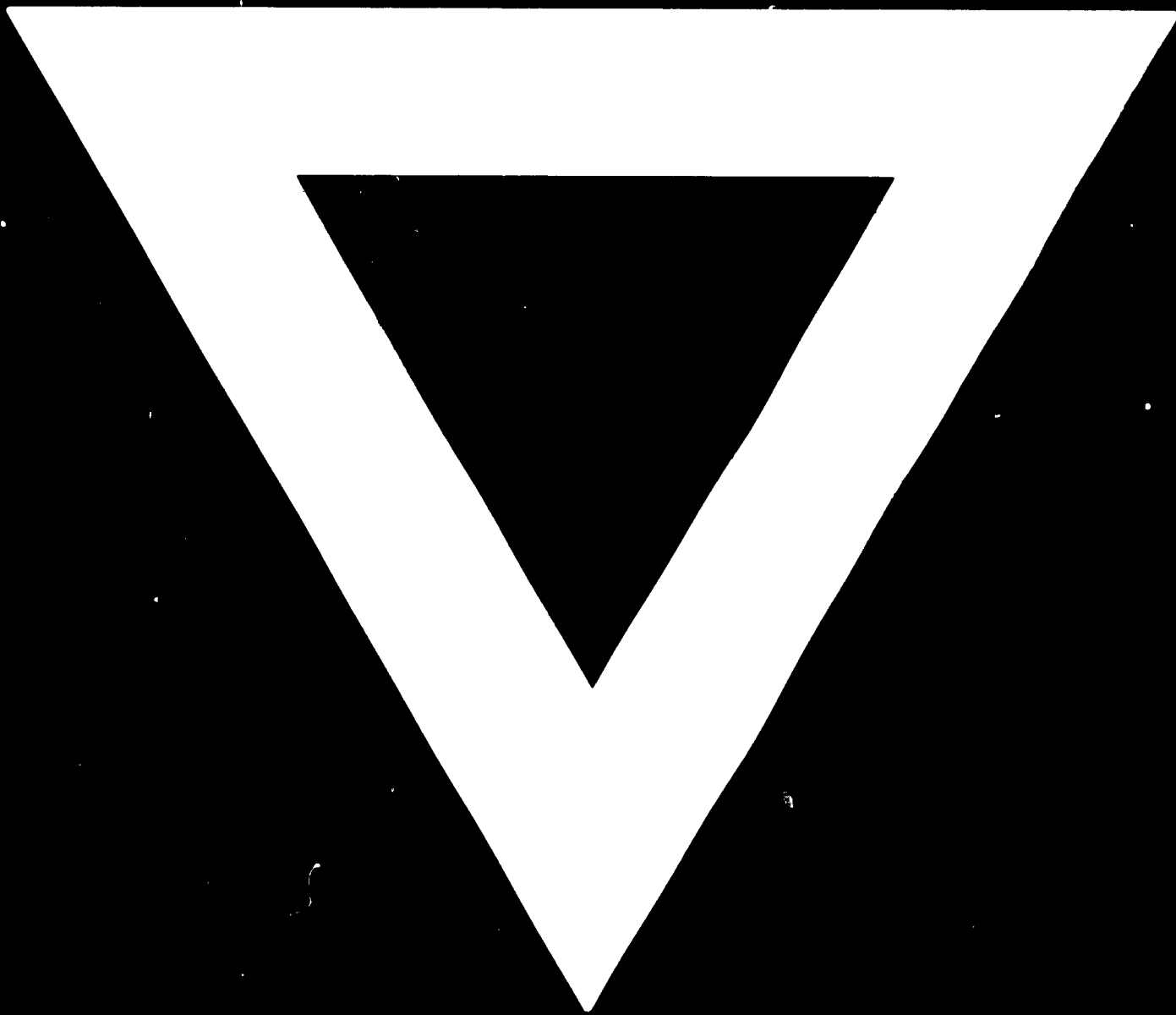
- a) Examen de l'efficacité de la coordination et du contrôle des mesures concernant la production industrielle, la coopération industrielle internationale et d'autres activités connexes entreprises par d'autres organismes des Nations Unies

- b) Examen de l'efficacité des dispositions institutionnelles intéressant l'ONUDI, eu égard à la stratégie à long terme de l'ONUDI, pour faire face aux exigences de l'industrialisation dans les années 80 et au-delà

- 7. Conclusions et recommandations
- 8. Adoption du rapport de la Conférence
- 9. Clôture de la Conférence

-----

**G - 625**



**81.10.20**